

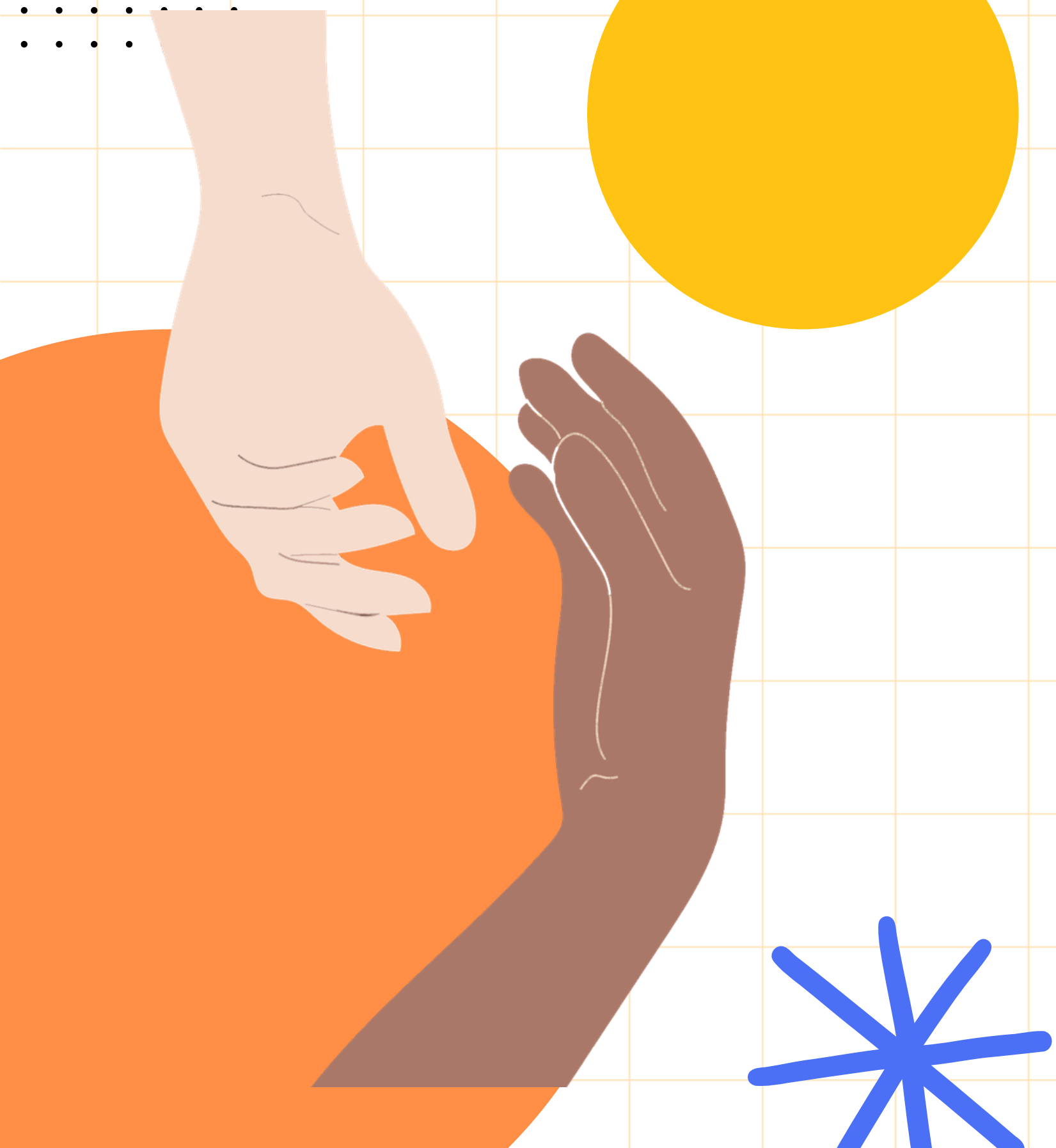
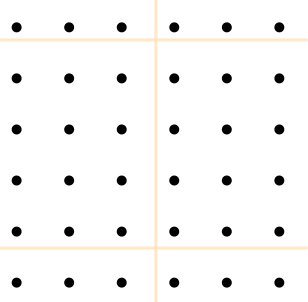
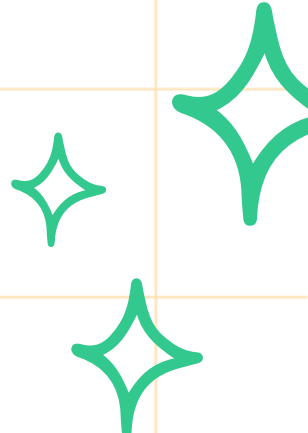
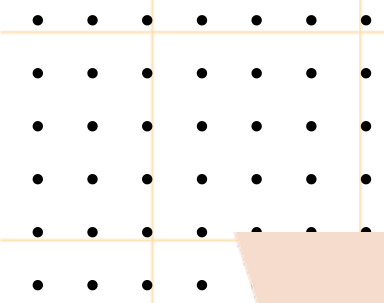


Praz-sur-Arly : un village ambassadeur
du don d'organes

DON D'ORGANES ET DE TISSUS

Mairie de Praz-sur-Arly

Samedi 13 juin 2026





Sommaire

01 Le don d'organes et de tissus

02 Les chiffres

03 Le ruban vert, un symbole

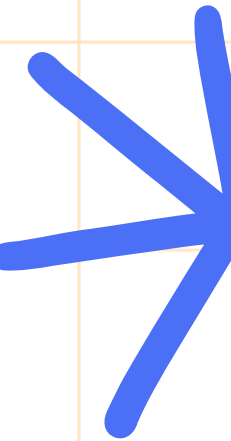
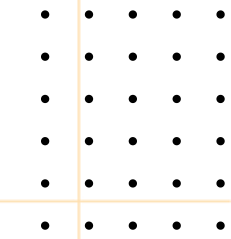
04 Le rôle des proches

05 Les idées reçues

06 Nos partenaires

07 Le label " Village ambassadeur du don d'organes "

08 Sources utiles + Dates à noter





Le don d'organes et de tissus

Quels organes ? Quels tissus ?

Organes : foie, rein, cœur, poumons, pancréas, parties de l'intestin...

Tissus : os, artère, valve cardiaque, veine, tendon, ligament, cornée (surface transparente recouvrant l'œil)...

Qui est donneur ?

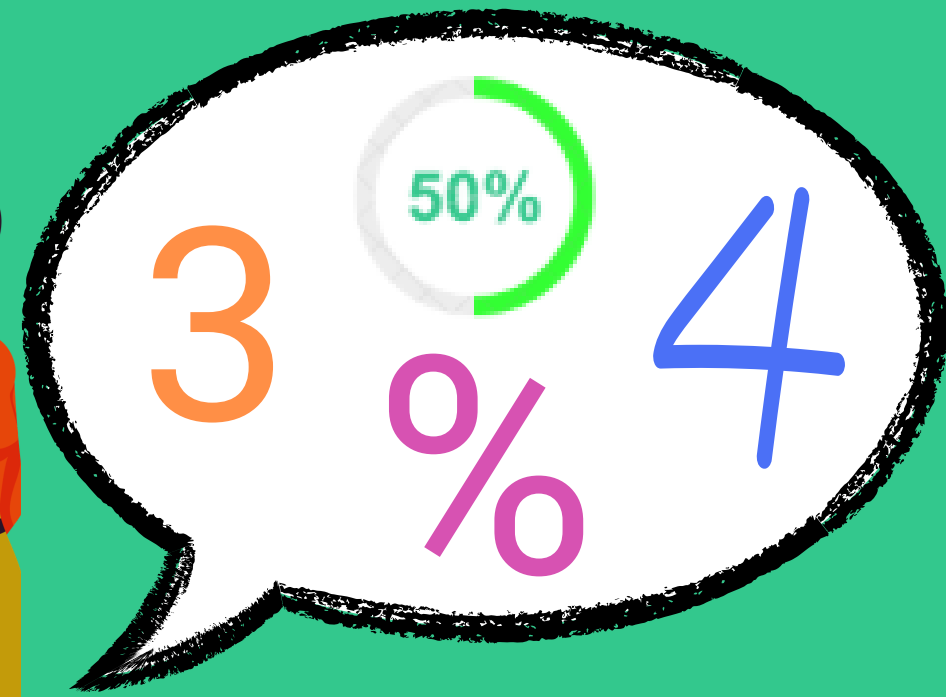
Tout le monde ! En France, la loi se base sur le principe du consentement présumé. Nous sommes tous donneurs sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus d'être prélevés.

Comment affirmer son choix ?

En informant ses proches, en portant sur soi une carte d'ambassadeur du don d'organes ou en s'inscrivant sur le Registre National des Refus qui permet de ne s'opposer que partiellement au prélèvement.

Le don = un espoir pour des milliers de malades en attente !

Les chiffres sur le don d'organes en 2023



2,5 % d'augmentation des greffes d'organes en France par rapport à 2022

5 634 greffes réalisées

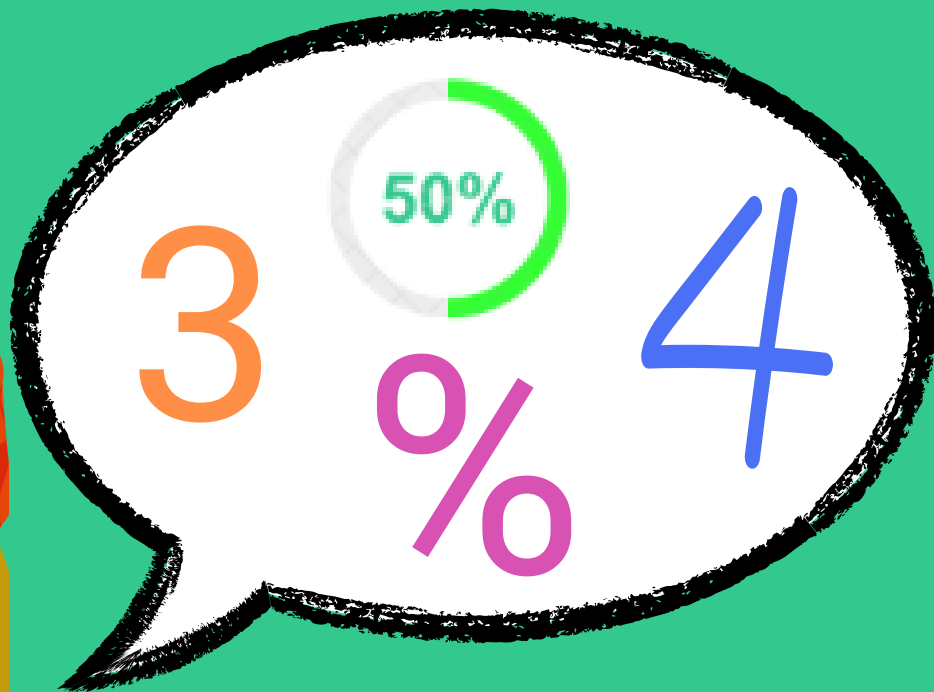
dont * 1 343 de foie
* 3 525 de rein
* 384 de cœur

MAIS sur + de 21 800 patients en attente d'une greffe :

• 823 n'ont pas survécu

• + de 11 400 attendent toujours

• 36,1 % de refus de prélèvement



Le don d'organes en 2025, c'est :

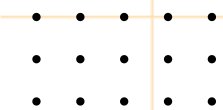
966 patients n'ayant pas survécu

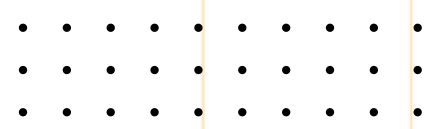
23 294 personnes en attente d'une greffe

1 450 ambassadeurs

1 450 villes, villages, entreprises, pharmacies et autres acteurs se mobilisant pour sensibiliser le grand public au don, cette cause solidaire et fraternelle

6 148 greffes réalisées

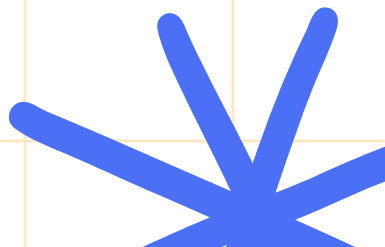




Le ruban vert, un symbole de ce don

lancé au niveau national en 2019

- Ce ruban rappelle à tout citoyen que - selon la loi française - nous sommes tous présumés donateurs, sauf si nous avons exprimé notre refus de notre vivant.
- Si le fait de ne jamais avoir exprimé son refus fait de nous un donneur présumé, il est toujours préférable d'avoir dit à ses proches qu'on était favorable au don d'organes.



Le rôle des proches

“ Savoir pour ses proches, ça change tout ! ” France Adot



36,1 %

C'est le taux d'opposition au prélèvement d'organes, relevé au terme de l'année 2023 (contre 33 % en 2022).
Un taux jamais atteint, qui varie beaucoup d'une région à l'autre !

Si chaque Français connaissait la position de ses proches...

Les refus seraient mieux identifiés et significativement moindres.
Plus de vies seraient sauvées.

En informant vos proches, vous :

- Leur évitez d'endosser un tel choix à votre place.
- Vous assurez de faire respecter votre choix.
- Permettez à vos proches de ne pas entrer en conflit : les favorables au don contre les autres.

« Si je ne suis pas inscrit sur le registre des refus, je serai donneur d'office »

FAUX : Les proches seront au préalable sollicités pour savoir si le défunt s'était prononcé de son vivant.

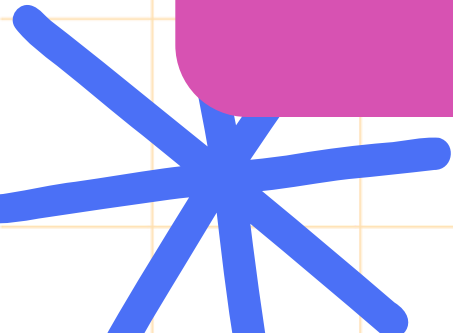
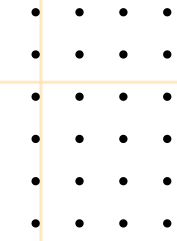
« Je peux donner seulement une partie de mes organes »

VRAI : Il est possible de ne donner que certains organes et/ou tissus. Pour ce faire, vous pouvez inscrire sur le registre national des refus les organes et les tissus dont vous ne souhaitez pas être prélevé.

« Ma religion m'interdit de donner mes organes »

FAUX : Les représentants des grandes religions monothéistes – christianisme, judaïsme et islam – se sont prononcés en faveur du don d'organes et de tissus après la mort. Selon eux, la vie humaine est primordiale.

Les idées reçues



« À mon âge, je n'ai plus rien à donner »

FAUX : C'est l'état des organes qui compte, et cet état dépend beaucoup des conditions dans lesquelles la personne est décédée et de son hygiène de vie.

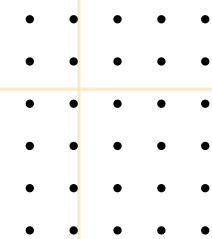
« Je suis malade, personne ne voudra de mes organes »

FAUX : Le prélèvement peut être envisagé, même sur des donneurs suivant un traitement médical ou ayant des antécédents médicaux lourds.

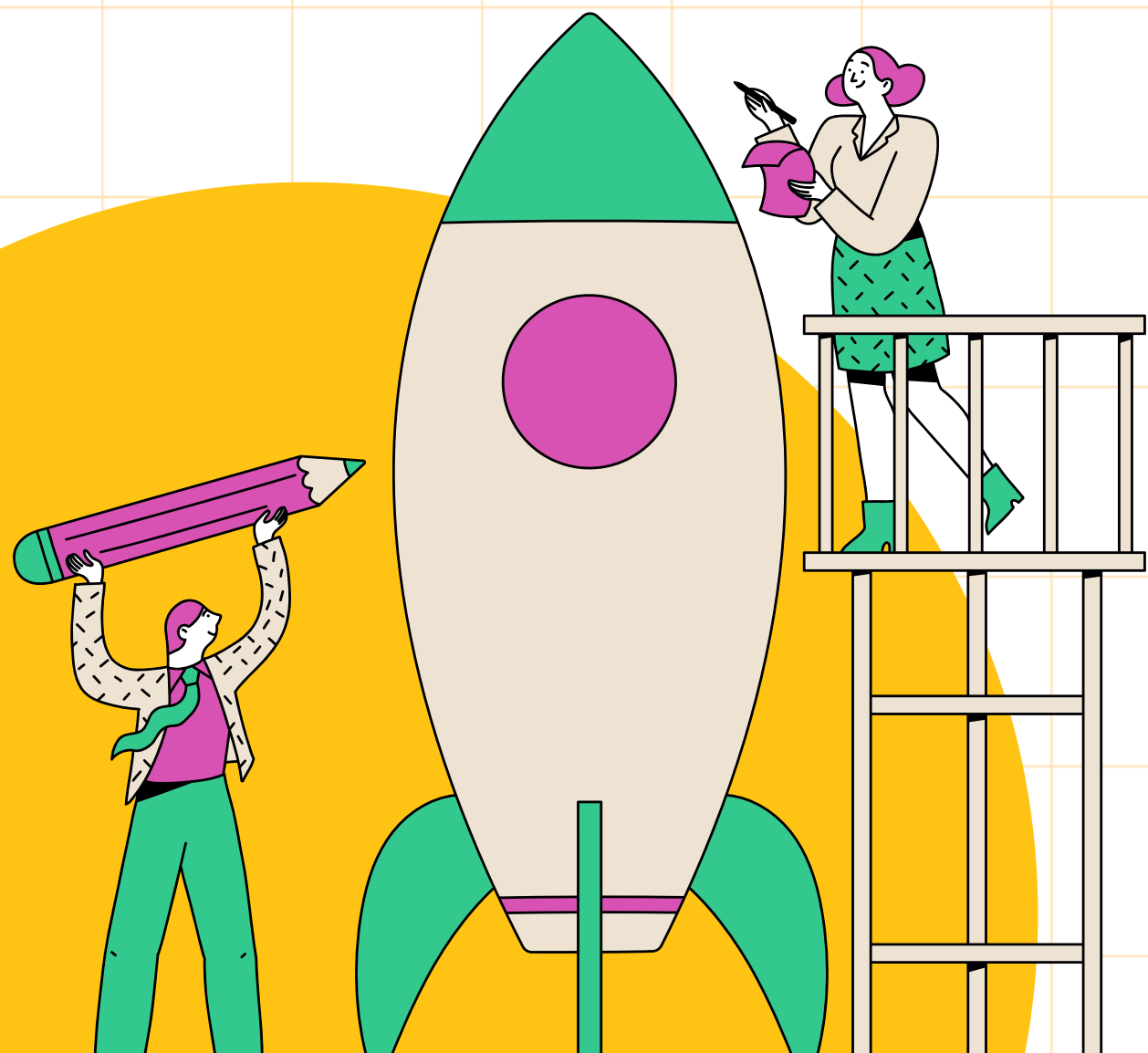
« Si je suis majeur, volontaire et bonne santé, je peux donner un rein de mon vivant »

VRAI : Le donneur peut être un parent, un enfant, un oncle / une tante ainsi que toute personne apportant la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans avec le receveur ou d'un lien affectif étroit et stable depuis au moins deux ans avec le receveur.

Les idées reçues



Nos partenaires



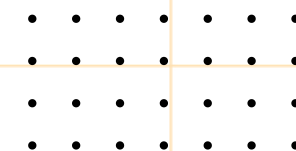
Le collectif Greffe+

Collectif d'associations, de fédérations et de fondations qui unissent leurs forces pour + de dons, + de greffes.

Collectif ayant organisé les 1^{res} assises nationales du don d'organes au sein de l'Académie nationale de médecine à Paris, qui ont donné lieu à la parution du manifeste Plus de prélèvements pour plus de greffes.

Collectif ayant développé le projet des villes ambassadrices du don d'organes et dont les membres sont :

- Association Française des Familles pour le Don d'Organes
- France greffes Cœur Poumons
- France Rein
- La fondation Greffe De Vie
- Transhépate
- Vaincre la Mucoviscidose
- Et...



France Adot

- Promouvoir les dons d'organes et de tissus post-mortem, en respectant l'anonymat, la gratuité et le volontariat
- Diffuser la carte d'Ambassadeur du don d'organes
- Promouvoir le don de moelle osseuse et enrichir le registre des volontaires
- Promouvoir le don de tissus et de cellules du vivant
- Soutenir la réflexion des pouvoirs publics en vue de la révision permanente de la loi de bioéthique

Association Grégory Lemarchal

- Améliorer la qualité de vie des patients atteints de mucoviscidose
- Informer sur la dureté de cette maladie
- Soutenir la recherche médicale
- Sensibiliser au don d'organes

Nos partenaires

Quelles actions ?

Des conférences, des manifestations à caractère sportif, culturel ou autre, des stands d'information, des interventions scolaires... organisés et animés grâce à de nombreux bénévoles !



Association
**Grégory
Lemarchal**
EN FINIR AVEC LA MUCOVISCIDOSE



**FRANCE
ADOT**

Le label



Pourquoi devenir un village ambassadeur du don d'organes ?

Pour inciter nos concitoyens et les personnes qui le traversent (en mettant un panneau à chaque entrée de la commune) à réfléchir au don, à lancer une discussion en famille et à informer leurs proches qu'ils sont ou non favorables au don d'organes en cas de mort cérébrale.

“ En posant ce panneau à chaque entrée de la commune, vous participer à augmenter le nombre de donneurs en France et donc à sauver plus de vies et à diffuser la culture du don.” Greffes+

→ C'est un acte de fraternité et de solidarité.

LE DON D'ORGANES = UN ACTE QUI SAUVE DES VIES

Ancien Pralin et doyen mondial des greffés du cœur, Serge Rochet a gravi 9 fois le Mont-Blanc ! Il est un exemple pour tous de l'importance du don.

France Adot

www.france-adot.org

Association Grégory Lemarchal

www.association-gregorylemarchal.org

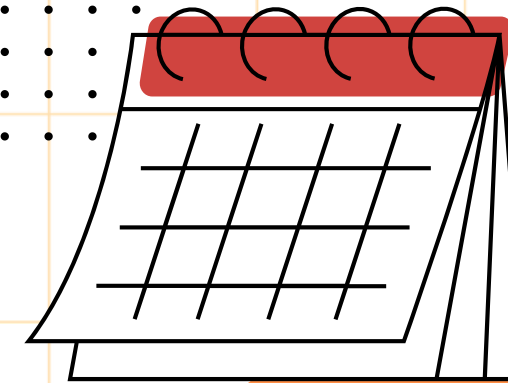
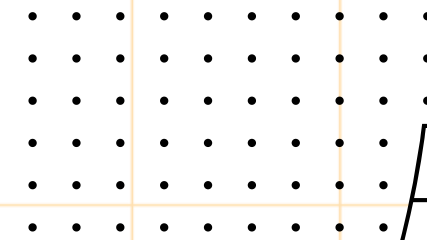
Santé.fr

<https://www.sante.fr/quels-organes-peut-greffer#:~:text=Le%20rein%20est%20l'organe,des%20tendons%20ou%20des%20ligaments.>

Registre national des refus

www.registrenationaldesrefus.fr

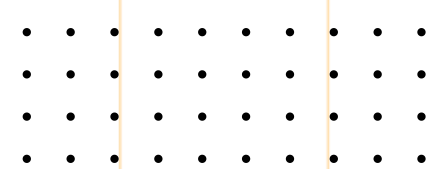
Sources utiles + Dates à noter



22 juin : Journée nationale du don d'organes

20 septembre :
Journée mondiale du
don de moelle
osseuse

17 octobre : Journée mondiale du don d'organes



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Marie-Anaïs LIEN

13 juin 2026

